

CDM44 Covid-19

Informations du 6 avril 2020

HAD et Covid-19

Comme nous l'avons évoqué lors de la précédente Newsletter, l'Equipe Mobile de soins palliatifs est aux côtés des médecins, sur le terrain, pour la prise en charge des patients Covid-19. Et bien évidemment l'HAD est également un acteur de terrain important.

Un décret vient d'être publié ([article 1 Chapitre 6 de l'arrêté du 1er avril 2020](#) au JO) actant le fait que pendant cette période épidémique l'HAD peut prendre en charge directement un patient sortant de l'hôpital sans l'accord préalable du médecin traitant. Ceci afin de limiter le poids administratif de la prise en charge et non pas pour se substituer au médecin traitant.

Dans un même temps, et là encore pendant cette période particulière, l'HAD et DIVOLUCI ont mis en place un partenariat afin d'améliorer les échanges entre l'HAD et les MT pour la prise en charge des patients Covid19. Cela s'inscrit dans dans 3 types de PEC:

- Patients suspects Covid+ avec FR sans signes de gravité,
- Patients en phase terminale toute cause mais suspect Covid après validation téléphonique avec le médecin de l'HAD,
- Patient en surveillance post-critique après sortie du CHU et toujours le MT prévenu.

[DIVOLUCI](#) est une plateforme mise à la disposition de tous les professionnels de santé pour faciliter l'orientation des patients atteints ou suspects de Coronavirus (plateforme gratuite pendant toute la durée de l'épidémie).

Covid-19 et Cancer

Les patients atteints de cancer sont généralement plus fragiles devant les infections virales comme le coronavirus. C'est pourquoi l'Institut national du cancer met à votre disposition deux nouvelles rubriques destinées à vous aider à trouver l'information nécessaire sur l'épidémie au coronavirus COVID-19.

L'institut national du cancer met à disposition des professionnels de santé une rubrique où trouver conseils et recommandations pour guider votre pratique durant la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19:

- recommandations du HSCP pour les patients à risque de formes sévères,
- Conseils sur l'organisation des RCP,
- La liste de contenus utiles pour vous aider, que vous soyez médecin généraliste, hospitalier ou professionnel de premier recours

[Un espace dédié pour vous informer sur les recommandations, régulièrement mise à jour.](#)



Modification de la liste des astreintes de la filière pédiatrique

Ci-joint la mise à jour du tableau d'astreinte des pédiatres libéraux pour la région Nantaise.

Et toujours:

- [Page spécifique COVID19 – Périnatalité pour les professionnels](#),
- [Site d'information RSN pour les parents et futurs parents](#)

Tableau d'astreinte des pédiatres libéraux pour la région Nantaise. Le tableau est divisé en plusieurs sections correspondant à différents départements (44, 49, 50, 85) et à des périodes de service (matin, midi, soir). Les noms des pédiatres et leurs coordonnées sont listés pour chaque période.

Permanence de soins pour les patients suspectés ou dépistés Covid-19

L'URPS Infirmier des Pays de la Loire, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie, a développé en réponse à l'épidémie de Covid-19 un dispositif de **permanence de soins pour les patients suspectés ou dépistés Covid-19** nécessitant des soins infirmiers à domicile et/ou en télésuivi quel que soit le mode d'exercice (CPTS, MSP, ESP CLAP et centre de soins infirmiers ou en cabinet). Des tournées spécifiques COVID de prise en charges sont mises en place par territoire.

Un **infirmier coordonnateur** est en charge de l'organisation de ce dispositif **par département**, il :

- **organise les plannings d'astreinte IDE volontaires** (IDE volontaires listés par la CPAM),
- **est l'interlocuteur privilégié auprès des médecins et structures hospitalières pour les soins infirmiers (en PJ ordonnance type à utiliser)**. Disponible 7 jours sur 7 de 8h à 20h.



Vous trouverez ci-dessous le nom et coordonnées de chacun sachant que le mode de contact privilégié doit-être le téléphone pour :

Département 44 divisé en deux secteurs:

Loire atlantique

Infirmier coordinateur Covid: Fabienne Desneaux

N° de téléphone: **0978081941**

Adresse e-mail: tresorier@urps-idel-paysdelaloire.fr

Loire Atlantique Estuaire

Infirmiers coordinateurs: Martine Jouin-Bernier et Annie Groseil

N° de téléphone: **0978081942**

Adresse e-mail: secretaire@urps-idel-paysdelaloire.fr

Le coordonnateur régional de ce dispositif est M. David GUILLET

Ci-joint ordonnance type

Ordonnance type IDE

Identification Prescripteur : _____ Identification Patient : _____

Prescription de séances de soins infirmiers :

Suivi infirmier pour patient diagnostiqué Covid-19 à domicile pour surveillance clinique et /ou biologique

Nombre : _____ Fréquence : _____

Acte de Télé suivi infirmier à distance de patient Covid-19

Nombre : _____ Fréquence : _____

Date et signature : _____

Recensement des organisations « dédiées COVID ».

Pendant cette crise sanitaire, les **spécialistes libéraux de 2nd recours** ont parfois réorganisé leurs consultations. Afin d'aider la communication entre médecins, l'URML a lancé un **recensement des organisations** « dédiées COVID ».

Vous trouverez dans le **Livret/flipbook** accessible sur le [site de l'URML](#) par **département et spécialité les organisations particulières de vos correspondants habituels** afin de pouvoir les joindre et leur adresser plus facilement vos patients.

Nous attirons votre attention sur le fait que **ce Livret/flipbook n'est pas figé à un instant T**, il est mis à jour au fil de l'eau en fonction des nouvelles organisations reçues.

C'est la raison pour laquelle chaque fiche est datée afin d'avoir toujours la dernière information à jour.

[Flipbook 44](#)

société française de Pharmacologie et thérapeutique

Ci-après le lien officiel de la société française de Pharmacologie et thérapeutique pour aider à répondre à certaines questions *d'information grand public, les réponses sont validées*: [Réponses d'experts à vos questions sur les médicaments et le Covid-19](#).

Mais également une veille bibliographique COVID avec une synthèse des derniers papiers sur le sujet très bien faite: [Veille Bibliographique](#)

Recommandations de la HAS (établies avec les sociétés savantes et associations AFPA, CNSF, FFRSP, CNGOF, SFN) concernant

- La continuité de suivi des femmes enceintes
- Le suivi post natal mère/enfant

Ces fiches, disponibles également sur le site de la HAS, sont mises en ligne également sur le site du réseau.

Bien cordialement.



HAS__covid19_prenatal_01042020.pdf

[Download](#)
257.2 KB



HAS__covid19_postnatal_01042020.pdf

[Download](#)
257.9 KB

Gel Hydro alcoolique et masques comment les utiliser

Une petite [vidéo didactique](#) réalisée par le Dr Cédric Bretonnière, PH CHU de Nantes et conseiller ordinal, sur la façon d'utiliser le gel hydro alcoolique et les masques, quand nous en avons...

Modification substantielle concernant les prescriptions funéraires par le décret n°2020-384 du 1er avril 2020

Art. 12-5. - Jusqu'au 30 avril 2020 : « - les soins de conservation définis à l'article L. 2223-19-1 du code général des collectivités territoriales sont interdits sur le corps des personnes décédées ; « - les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19 au moment de leur décès font l'objet d'une mise en bière immédiate. La pratique de la toilette mortuaire est interdite pour ces défunts. »

Décisions médicales dans un contexte de crise sanitaire et d'exception



Décisions médicales dans un contexte de crise sanitaire et d'exception.pdf

[Download](#)
233.1 KB

Citad'elles: un lieu dédié à l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants

Ouvert depuis le 25 novembre dernier, c'est un lieu qui propose une prise en charge globale et coordonnée, assurée par 16 professionnel.les et le travail des associations et partenaires institutionnels. Une femme peut y déposer plainte, rencontrer une psychologue, participer à des groupes de parole, avoir des conseils juridiques... en un seul et même lieu. Les femmes, victimes de toutes formes de violences, peuvent être accompagnées depuis l'urgence jusqu'à la reconstruction. Le confinement augmente le risque de violences conjugales, Citad'elles reste ouvert pour accueillir et accompagner les femmes victimes de violences 24h/24 et 7j/7.

Bien sûr les modalités d'ouverture sont adaptées pour tenir compte de la situation sanitaire. La mobilisation est totale sur le traitement des situations d'urgence:

· la ligne téléphonique dédiée 02 40 41 51 51, le mail à contact@nantescitadelles.fr et le site web <https://www.nantescitadelles.fr/> demeurent actifs

- Un accueil et une écoute téléphoniques de Citad'elles restent assurés par les coordinatrices de parcours 24h/24h 7j/7j - seul acteur (en dehors des forces de l'ordre) à l'avoir maintenu.
- Pour les situations d'urgence évaluées par les coordinatrices lors des entretiens téléphoniques, un rendez-vous sur site est proposé aux femmes avec une possibilité de mise en sécurité dans un hébergement ou logement dédié
- Les permanences habituellement assurées par les acteurs associatifs et institutionnels au sein de Citad'elles sont reportées jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, les coordinatrices de parcours de Citad'elles peuvent orienter les femmes vers leurs permanences téléphoniques.



Citadelles_livret_pros.pdf

[Download](#)
2.3 MB



Conseil départemental de Loire Atlantique de l'Ordre des Médecins

8 Rue du Cherche Midi, Nantes,...

loire-atlantique@44.medecin.fr

02 40 20 18 50

cdm44.org

